



Annonce immobilière illégale

Par **Odette toulemonde83**, le **26/04/2018** à **13:25**

Bonjour,

Il y a plusieurs mois, j'ai donné un mandat simple à une agence pour vendre ma maison. J'ai résilié ce mandat au bout de cinq mois par lettre recommandée avec AR, comme le précise un alinéa du mandat, avec effet au bout de deux semaines dès réception du courrier.

Ma maison est toujours en vente sur le site de cette agence, avec un bandeau exclusivité et située sur l'annonce, dans une autre ville.

Malgré deux SMS aux agents qui étaient chargés des visites, l'annonce est toujours en ligne.

Pouvez-vous m'indiquer si il y a une instance supérieure à informer ou dois-je à nouveau envoyer une lettre ? J'ai autre chose à faire que de courir à la Poste et je trouve le procédé utilisé par cette agence très malhonnête.

Merci de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **26/04/2018** à **14:27**

Bonjour,

Laissez les dépenser leur pognon comme ils le veulent. Simplement, le jour où ils vous présenteront un candidat et vous téléphoneront pour une visite, vous les envoyez promener. S'ils se déplacent pour une visite, vous refusez de leur ouvrir. Par contre, j'espère que si vous

leur aviez confié vos clefs pour les visites, vous les avez bien récupérées.

Par **Odette toulemonde83**, le **26/04/2018** à **15:18**

Merci de votre réponse Tisuisse

Je suis vos conseils et laisse tomber

L'agence n'avait pas les clefs de la maison

Je me méfie toujours d'une visite " surprise " par un agent "ami"

Je trouve quand même le procédé malhonnête

Ils maintiennent l'annonce mais avec une localisation autre : rocbaron alors que la maison est au Beausset

Ça leur permet d'avoir des appels pour ce bien et ainsi les détourner sur un autre bien qu'ils ont en vente

Merci infiniment d'avoir pris le temps de me répondre